



PIÈCES À FOURNIR AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION

POUR TOUTE NOUVELLE INSCRIPTION

à l'école et/ou aux activités périscolaires et extra scolaires :

- Livret de famille
- Jugement ou ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant la résidence habituelle de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés ou, à défaut, attestation sur l'honneur du deuxième parent accordant tout pouvoir à la scolarisation de l'enfant
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture EDF, téléphone, quittance de loyer, bail, dernier avis d'imposition...)
- Photocopie de la page vaccin DTPolio à jour
- Dernière attestation de Quotient Familial CAF ou MSA
- Pour les familles non allocataires ou sans montant QF, déclaration de revenus 2015 et 2016
- Carte d'identité vacances CAF ou MSA pour les bénéficiaires (uniquement pour le centre de loisirs)
- Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire

Pour les demandes de dérogation scolaire, joindre un courrier motivé à l'attention de madame la Présidente de Mont de Marsan Agglo :

- > Ces demandes sont examinées en Commission de dérogation communautaire en juin et en août.
Les demandes déposées après le 30 mai seront examinées au mois d'août.
- > Accord écrit du maire de la commune de résidence pour les familles résidant à l'extérieur de l'agglomération (sauf pour les écoles en RPI avec des écoles du territoire communautaire)

POUR LES RENOUVELLEMENTS DE DOSSIER

- Photocopie de la page vaccin DTPolio à jour
- Dernière attestation de Quotient Familial CAF ou MSA
- Pour les familles non allocataires ou sans montant QF, déclaration de revenus 2015 et 2016
- Carte d'identité vacances CAF ou MSA pour les bénéficiaires (uniquement pour le centre de loisirs)
- Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire

